

Commune de DORTAN (01590)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024 N° 2024-060

4. Fonction publique
4.2- Personnel
contractuel

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

Date de la convocation :
11 décembre 2024

Vote	
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 19 décembre 2024
- affichage du 19/12/2024 au 18/02/2025

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

PRESENTS : Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Jérôme VERGNE - Melchior FACCHINETTI - Emeline BAPTISTA

EXCUSES : Claire EL AZIFI BOULAÏCH (pouvoir à Wilfried LAURIER) - Gulperi BILICI - Arielle PENAZZI (pouvoir à Jérôme VERGNE) - Lionel CORNATON - (pouvoir à Emeline BAPTISTA)

ABSENTE : Aurore DUPLESSIS -

Secrétaire de séance : Lydie GENAUDET

OBJET :

PERSONNEL COMMUNAL

- CREATION D'UN EMPLOI
POUR ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITE

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1° et l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique en vertu desquels les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Mme Janine DURET, Adjointe au Maire déléguée au personnel, rappelle aux conseillers que par délibération n°2024-038 du 16 septembre 2024, le Conseil Municipal a décidé la création d'un emploi d'adjoint technique territorial pour assurer les fonctions d'agent périscolaire polyvalent au sein de l'école maternelle à temps non complet à raison de 24h30 de travail par semaine à compter du 30 août 2024 jusqu'au 31 décembre 2024. Elle informe qu'il y a lieu de proroger ce contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire pour des raisons d'organisation de services.

Elle propose donc de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité selon les conditions énumérées ci-dessous :

- ⇒ un poste d'adjoint technique territorial pour assurer les fonctions d'agent périscolaire polyvalent au sein de l'école maternelle à temps non complet à raison de 24h30 de travail par semaine à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 29 août 2025.

Mme DURET précise que l'agent recruté, et en poste depuis la rentrée scolaire, verra son contrat prolongé jusqu'à la fin de l'année scolaire.

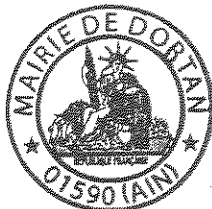
La rémunération de ce poste est fixée par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territoriale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement d'activité temporaire selon les modalités indiquées ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Marianne DUBARE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE

.....
Date de décision: 16/12/2024

Date de réception de l'accusé 19/12/2024

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2024060

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20241216-DEL2024060-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2

Fonction publique

Personnel contractuel

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DEL 2024060 16122024 CREATION EMPLOI ACCT ACTIVITE TEMP.pdf (
99_DE-001-210101481-20241216-DEL2024060-DE-1-1_1.pdf)